



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 01 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier avril à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alain Héraud a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Maxime Clerc a donné procuration à M. Grégory Théron

M. Frédéric Brauge

M. Franck Flament a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Coralie Chagneau a donné procuration à M. André Sauzède

M. Philippe Renier a donné procuration à Mme Laurence Court

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Secrétaire de séance : M. Grégory Fernandez

**DEL2021\_017 Indemnités des élus – mise à jour**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°DEL2021\_011 du 28 janvier dernier relative aux indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire.

Il indique que par courrier recommandé en date du 09 mars dernier, la préfecture a demandé le retrait de la délibération en raison d'un manque de détails dans le tableau annexé.

Il convient donc de délibérer à nouveau en apportant les précisions requises.

Considérant que pour une commune dont la population se situe entre 3 500 et 9 999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction d'un adjoint et/ou d'un conseiller municipal titulaire d'une

délégation de fonction est fixé à 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale (voir annexe n°8) composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités comme suit :

Fonction de l'élu	MAIRE	ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES TITULAIRES D'UNE DELEGATION	CONSEILLERS DELEGUES ADJOINTS TITULAIRES D'UNE DELEGATION**
Taux maximum	55% de l'IBT *	22% de l'IBT	22% de l'IBT
Taux d'indemnité	36.5% de l'IBT	12% de l'IBT	5% de l'IBT
*L'indice brut terminal au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, applicable correspond à l'indice brut 1027, soit 3889.40€ mensuels			
** Le conseiller délégué adjoint sera chargé d'une mission limitée à l'animation d'une commission spécifique			

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- Procéder au retrait de la délibération n°DEL2021\_011 du 28 janvier 2021,
- Approuver les indemnités allouées à monsieur le maire, aux adjoints et aux conseillers détenteurs d'une délégation de fonction, telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- Dire que la présente délibération aura un effet rétroactif à compter du caractère exécutoire des arrêtés de délégation de fonction pour les adjoints et les conseillers,
- Prévoir la somme correspondante au budget de l'exercice,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	20
Procurations	07
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDÉ

